

**LES ACCORDS DE LIBRE ECHANGE CONCLUS PAR LE MAROC: INCIDENCES SUR
LA COMPETITIVITE GLOBALE DU PAYS ET VOIES D'OPTIMISATION**

Mohammed Tawfik MOULINE
Directeur Général, Institut Royal des Etudes Stratégiques

CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL & ENVIRONNEMENTAL

RABAT, 23 MAI 2013

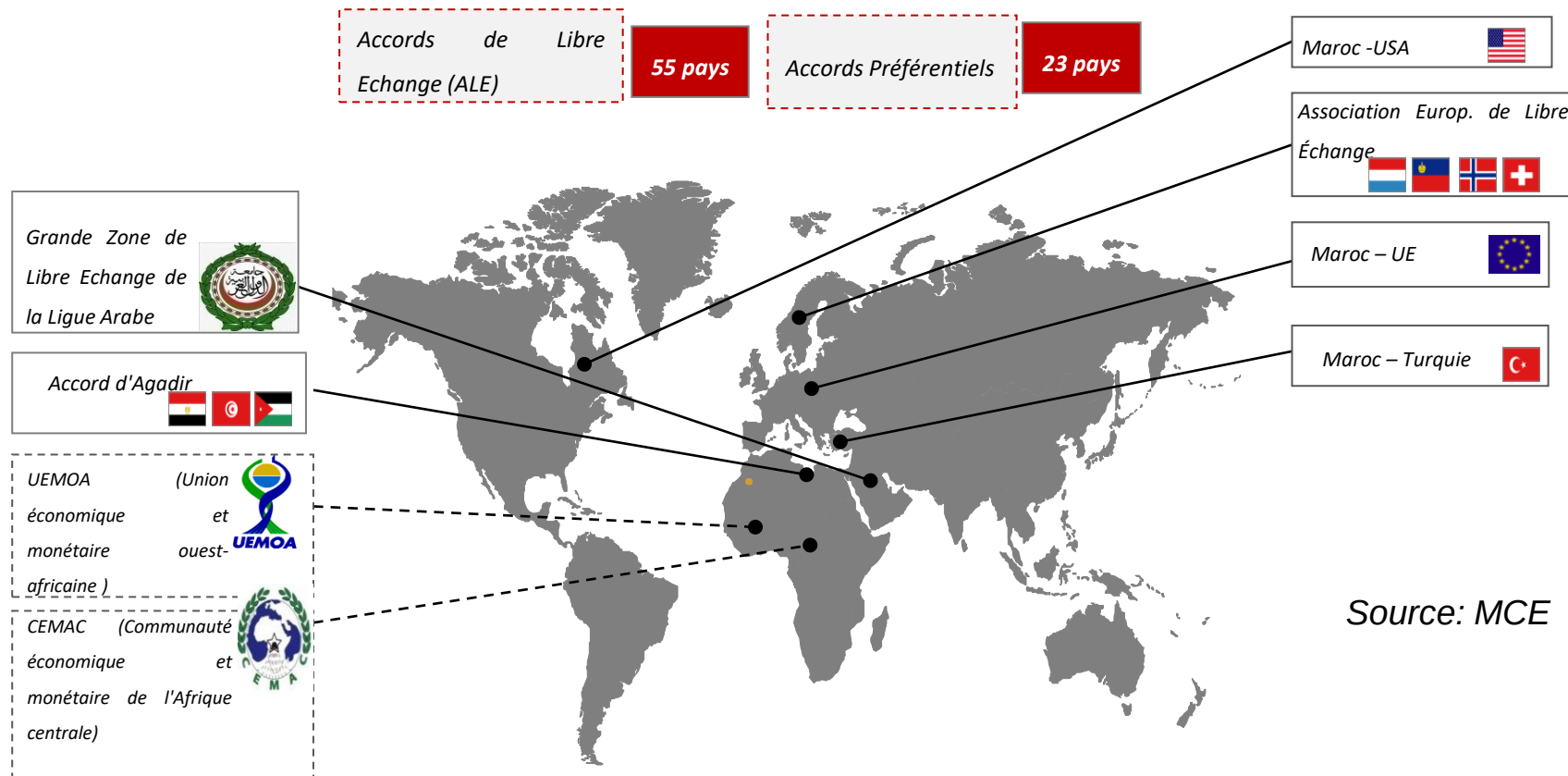
1. FONDEMENTS DE LA POLITIQUE COMMERCIALE EXTERIEURE MAROCAINE
2. APPRECIATION GLOBALE DES RESULTATS DES PRINCIPAUX ACCORDS DE LIBRE ECHANGE CONCLUS PAR LE MAROC
 - 2.1. MAROC-UNION EUROPEENNE
 - 2.2. MAROC- ETATS UNIS
 - 2.3. MAROC-TURQUIE
 - 2.4. ACCORD D'AGADIR
3. QUELQUES PISTES DE REFLEXION POUR MAXIMISER LES RETOMBEES DE LA POLITIQUE D'OUVERTURE ENGAGEE PAR LE ROYAUME

1. Fondements de la politique commerciale extérieure du Maroc

Une politique commerciale extérieure associant le cadre bilatéral et le cadre multilatéral

- ❖ Une politique de libéralisation économique entamée depuis mi-1980, consacrant l'insertion du Maroc dans les courants d'échanges et d'investissements internationaux comme choix stratégique irrévocable.
- ❖ Participation active au système commercial multilatéral : adhésion au GATT en 1987 et membre fondateur de l'OMC en 1994 (Traité de Marrakech) ;
- ❖ Des accords de libre échange avec des puissances économiques mondiales :
 - ✓ Accord d'Association avec l'Union Européenne et évolution vers un Accord Global et Complet dans le cadre du statut avancé favorisant une convergence par rapport à l'acquis communautaire: compétitivité juridique et amélioration du climat général des affaires ;
 - ✓ FTA Maroc-Etats Unis d'Amérique offrant de larges possibilités en termes d'investissement et d'exportation à partir du Maroc;
- ❖ Une volonté de renforcer les relations commerciales avec les pays du Sud :
 - ✓ Accord de libre échange avec la Turquie visant à dynamiser le commerce régional en Méditerranée ;
 - ✓ Accord d'Agadir (Maroc-Tunisie, Egypte, Jordanie), créant un espace sous-régional à grand potentiel;
 - ✓ Développement des relations commerciales avec des regroupement régionaux en Afrique: Union Economique et Monétaire Ouest-Africain (UEMOA) et la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Central (CEMAC) ;

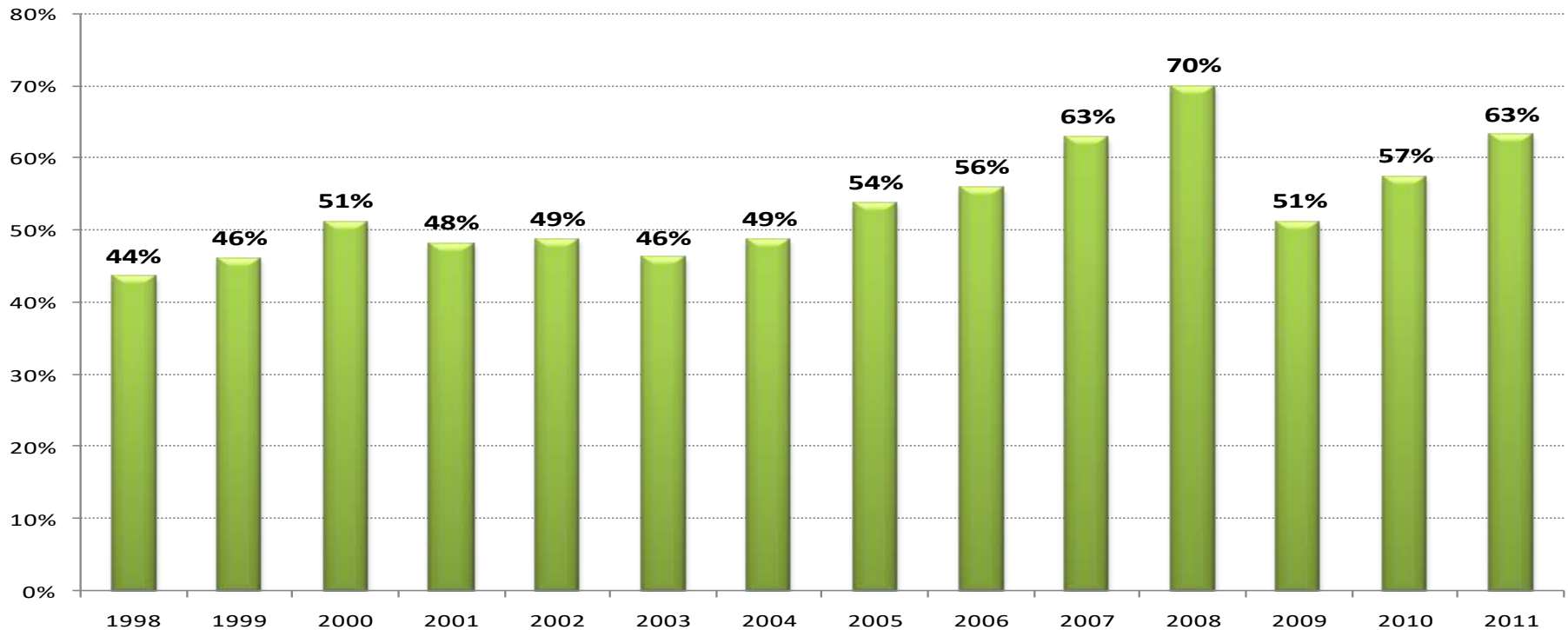
Un maillage important d'accords de libre échange Nord-Sud et Sud-Sud



Source: MCE

Un vaste réseau d'accords préférentiels et de libre-échange donnant accès à un marché qui compte 1 milliard de consommateurs, ayant un pouvoir d'achat des plus élevés du Monde. La maximisation de ces accords interpelle, toutefois, les capacités de l'offre exportable marocaine.

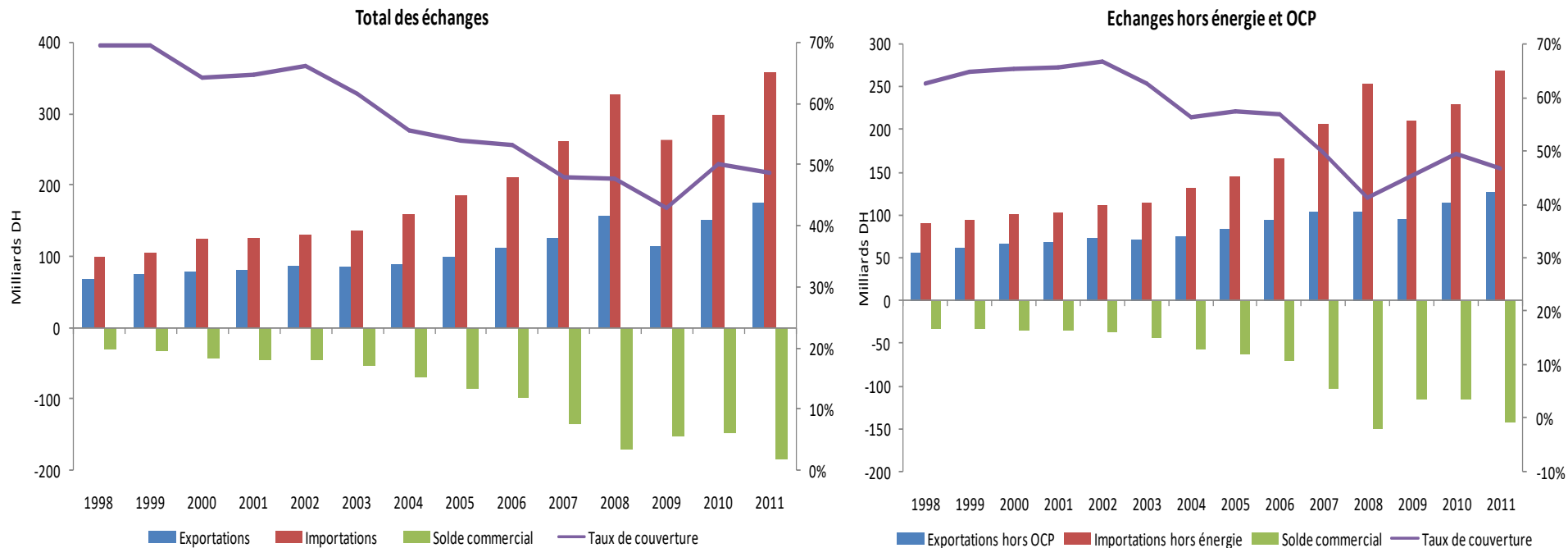
Taux d'ouverture



Source : Office des changes

Ouverture croissante de l'économie nationale, avec un tassement à partir de 2009 sous l'effet de la crise économique mondiale, avec une reprise depuis pour retrouver le niveau antérieur à la crise.

Forte dégradation du solde commercial

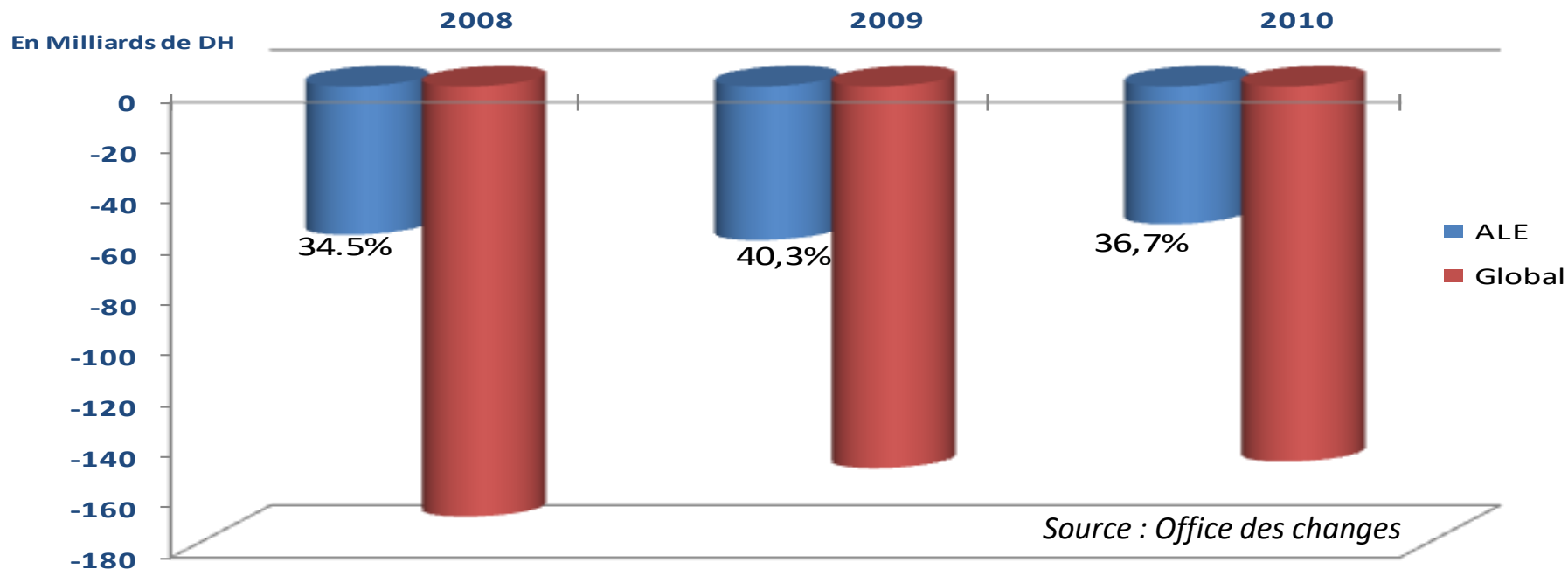


Source : Office des changes

- ❑ Une ouverture commerciale alimentant une forte accélération des importations, avec comme conséquence une aggravation significative du déficit commercial. Ce déficit, qui était de près de 43,7 milliards dirhams en 2000, a été multiplié par quatre pour atteindre 183 milliards en 2011.

Hors importations d'énergie et exportations du groupe OCP, ce déficit est passé de 35 milliards en 2000 à 141 milliards en 2011.

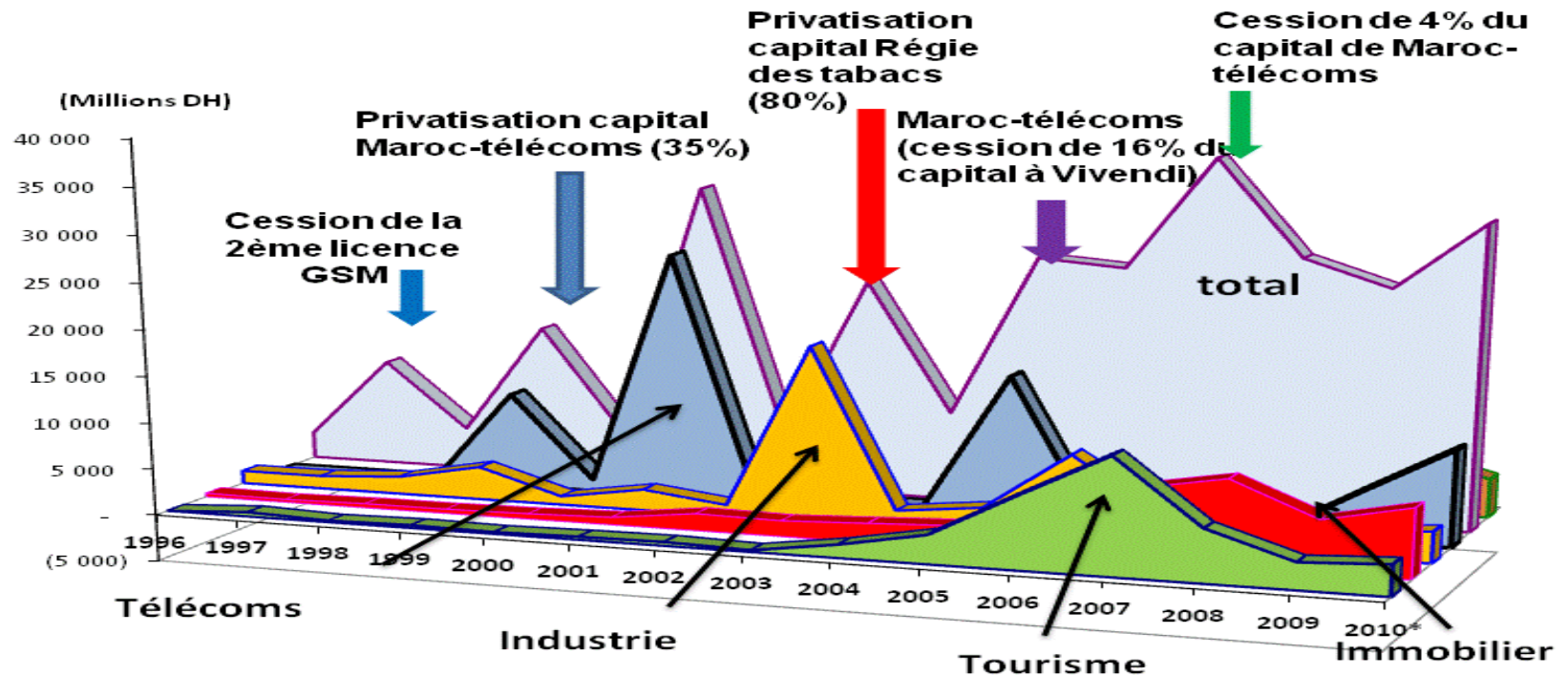
Contribution des ALE au déficit commercial



Un déficit commercial structurel mais dont l'accentuation est intimement liée à la libéralisation des échanges dans le cadre des accords de libre échange.

Près de 37% du déficit commercial enregistré par le Maroc en 2010 est attribuable aux accords de libre échange.

Attractivité du Maroc pour les IDE



La hausse constatée des flux d'IDE ne peut pas être expliquée intégralement par l'entrée en vigueur des ALE. Elle est davantage liée à des opérations de privatisation, de cessions des parts de l'Etat ou à la mise en place de stratégies sectorielles (tourisme, Industrie...).

2. Appréciation globale des résultats des principaux accords de libre échange conclus par le Maroc

Aperçu global sur le contenu des ALE conclus par le Maroc

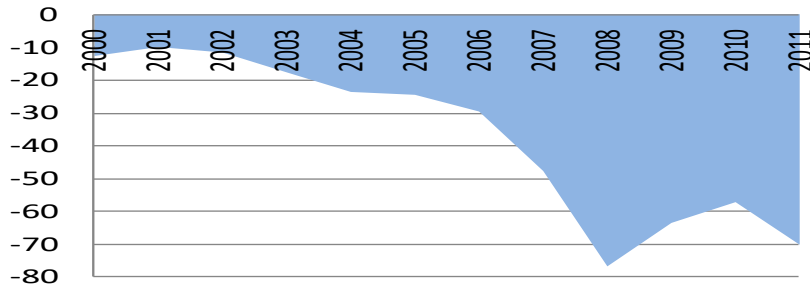
Accord	D. De Sign. Et d'entrée en vigueur	Objectifs de l'accord
Accord d'association Maroc – Union européenne	Février 1996 Mars 2000	- Renforcer le dialogue politique. - Fixer les conditions nécessaires à la libéralisation progressive des échanges de biens, services et capitaux. - Appuyer les initiatives d'intégration sud-sud. - Promouvoir la coopération dans les domaines économique, social, culturel et financier.
Accord de libre échange Maroc - Etats de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE)	Juin 1997 Mars 2000	- Libéralisation progressive des échanges industriels sur le plan bilatéral avec chacun des Etats Membres de l'AELE. - Echange de concessions en matière de produits agricoles. - Libéralisation du commerce des services et le droit d'établissement.
Accord de libre échange Maroc-Emirats Arabes Unis.	Juin 2001 Juillet 2003	Instauration d'une zone de libre échange pour les biens et élimination des barrières non tarifaires.
Accord de libre échange Maroc – Etats-Unis	Juin 2004 Janvier 2006	- Instauration progressive d'une zone de libre échange pour les produits industriels et agricoles. - L'accès aux services. - Protection de la propriété intellectuelle. - Instruments juridiques de garantie et de sécurité pour les investisseurs américains. - Des mesures de transparence, de moralisation et de concurrence dans la passation des marchés publics.
Accord de libre échange Maroc - Turquie	Avril 2004 Janvier 2006	- Instauration progressive d'une zone de libre échange pour les produits industriels. - Echange de concessions en matière de produits agricoles.
Accord d'Agadir (Maroc, Tunisie, Egypte, Jordanie)	Février 2004 Mars 2007	L'élimination de l'essentiel des barrières tarifaires et non tarifaires sur le commerce bilatéral, dans la perspective de l'établissement de la zone de libre-échange euro méditerranéenne à l'horizon 2012.

Traits caractéristiques des accords de libre échange conclus par le Maroc

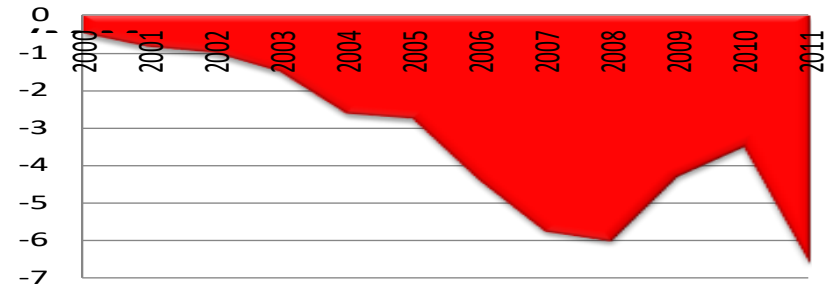
Portée des accords	• Accord global (FTA Maroc-USA), ou en cours de globalisation (Accord d'Association) • Accords partiels : accords avec les pays de l'AELE et l'Accord d'Agadir, en raison de leur portée sectorielle limitée (portent généralement sur la libéralisation du commerce des produits non agricoles).
Règles juridiques	• Les accords conclus avec l'Union européenne et les Etats-Unis prévoient des <u>procédures de règlement des différends</u> qui ont une incidence sur la force exécutoire des obligations des parties contractantes. • ALE entre le Maroc et les pays ayant le même niveau de développement (accords avec les pays arabes) sont moins contraignants et ne prévoient pas de procédures spécifiques de règlement des différends.
Démantèlement tarifaire et traitement préférentiel	• Calendrier variable du démantèlement tarifaire spécifique à chaque accord : ➤ Lent (FTA Maroc-USA, 25 ans pour les produits agricoles) ➤ Raisonné : Accord d'Association (12 ans) assorti d'une asymétrie en termes d'octroi des préférences en faveur du Maroc; Accord avec la Turquie (10 ans) ➤ Immédiat : convenu dans le cadre de l'accord d'Agadir et celui signé avec les Emirats Arabes Unis, exonération totale et immédiate, dès leur entrée en vigueur, pour tous les produits originaires desdits pays, à l'exception de ceux exclus pour des raisons de santé, de sécurité et d'environnement.
Règles d'origine	• Règles simples : 40% de la valeur ajoutée (Accord d'Agadir) • Cumul diagonal des règles d'origine : confère l'origine aux produits ayant subi des ouvrages intermédiaires dans les pays de la zone paneuro-méditerranéenne (Accord d'Association, Accord d'Agadir). • Règles complexes : produit considéré originaire que s'il est fabriqué à partir d'intrants définis dans les listes annexées à l'accord où si son niveau de valorisation est supérieur ou égal à 35% de la valeur estimée de ce produit à l'importation dans l'autre partie (FTA Maroc-USA).

Aggravation du déficit commercial avec les principaux partenaires avec lesquels le Maroc est lié par des ALE

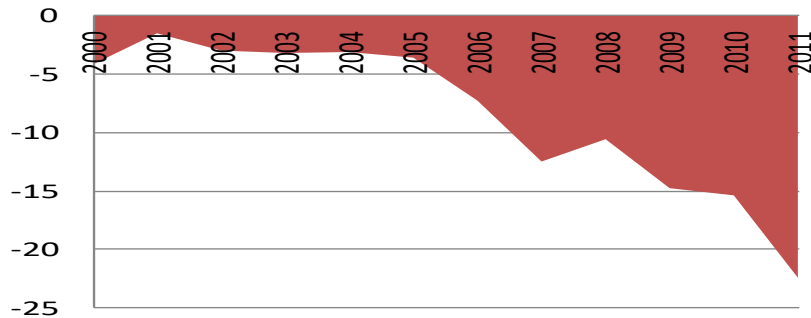
Union Européenne



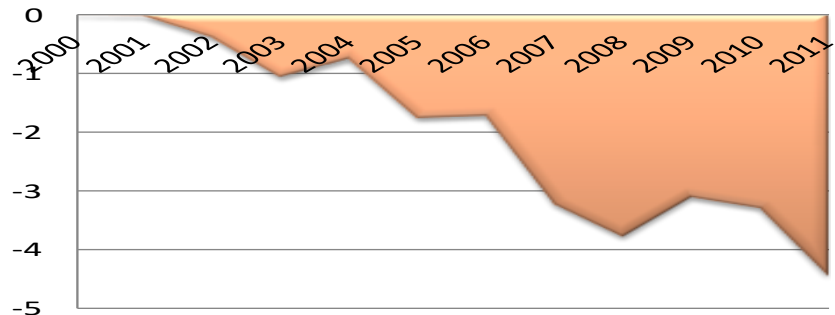
Turquie



Etats-Unis



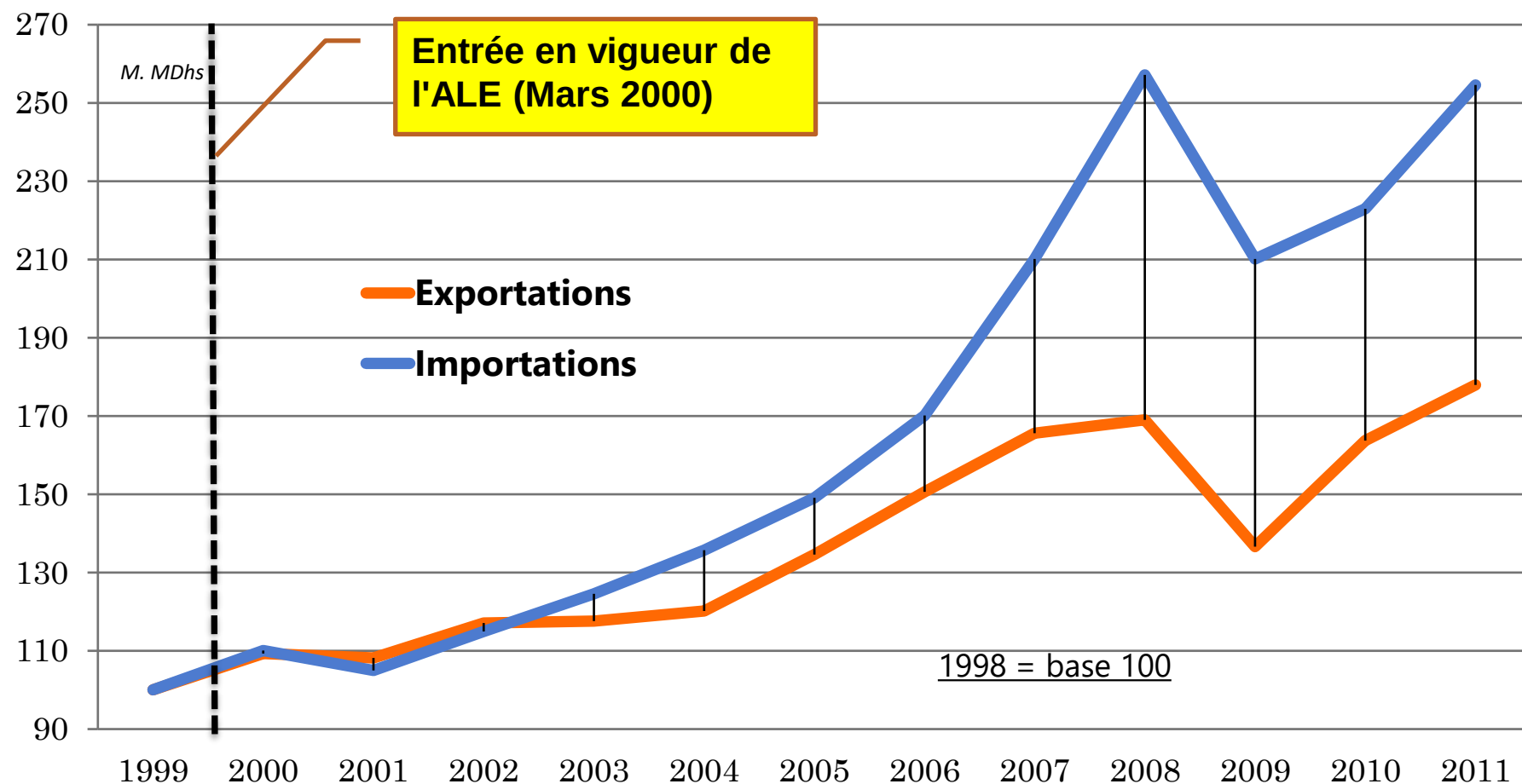
Accord d'Agadir



Source : Office des changes

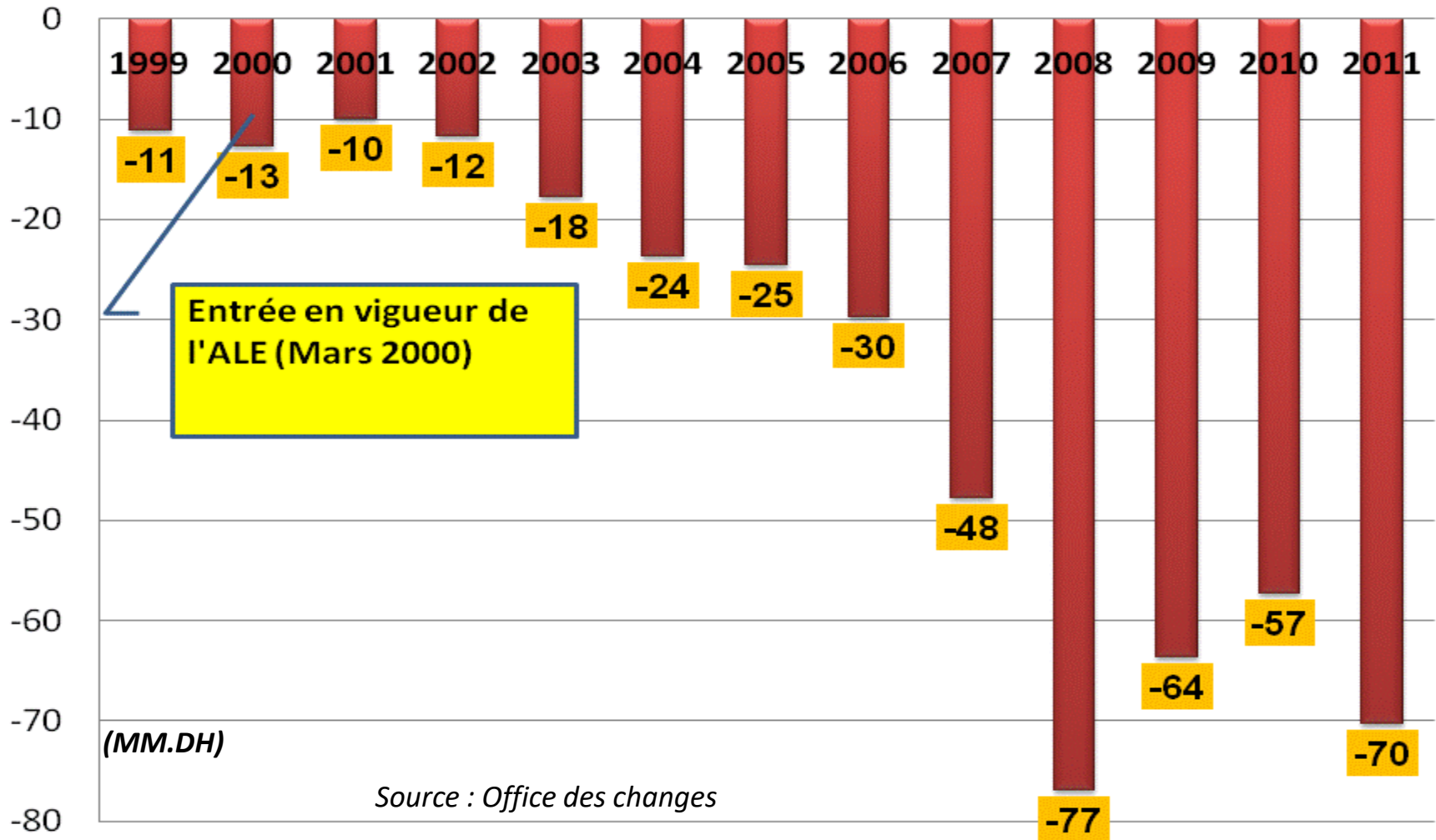
- ❑ Les accords conclus par le Royaume profitent davantage aux pays partenaires, comme en témoigne l'aggravation continue du déficit commercial du pays avec la plupart de ces partenaires, y compris ceux à niveau de développement comparable. En dehors des fragilités liées au niveau de la compétitivité du pays, les impacts limités de ces accords s'expliquent par des facteurs liés à leur mode de négociation et à leur gouvernance ainsi qu'au degré de préparation du Maroc à la libéralisation commerciale.

Ecart croissant entre les importations et les exportations de biens avec l'UE, 1^{er} partenaire commercial du Maroc, depuis l'entrée en vigueur de l'ALE.

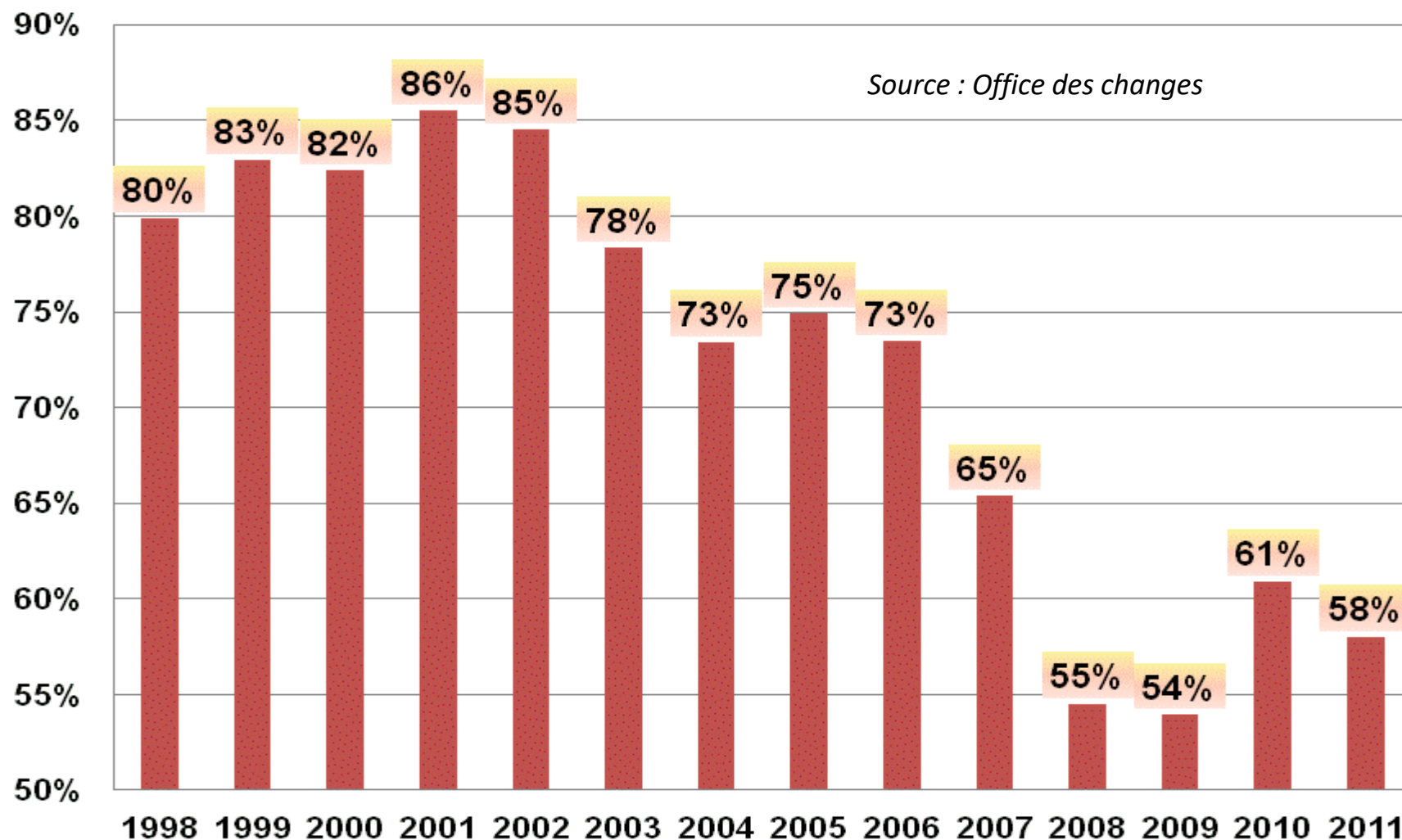


Source : Office des changes

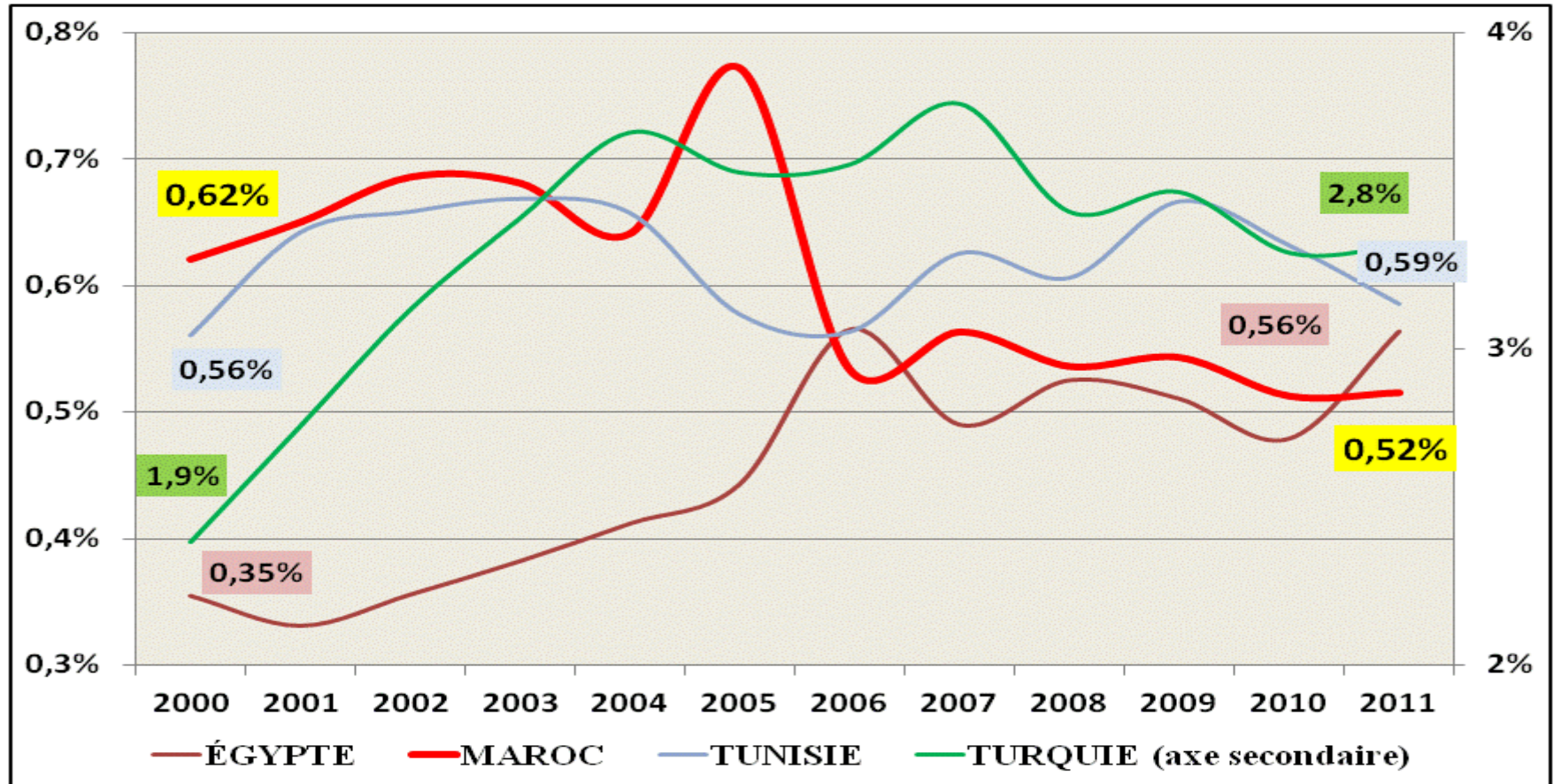
D'où l'aggravation du déficit commercial du Maroc avec l'UE...



Forte baisse du taux de couverture des importations de biens par les exportations avec l'UE, passant de 82% en 2000 à 58% en 2011

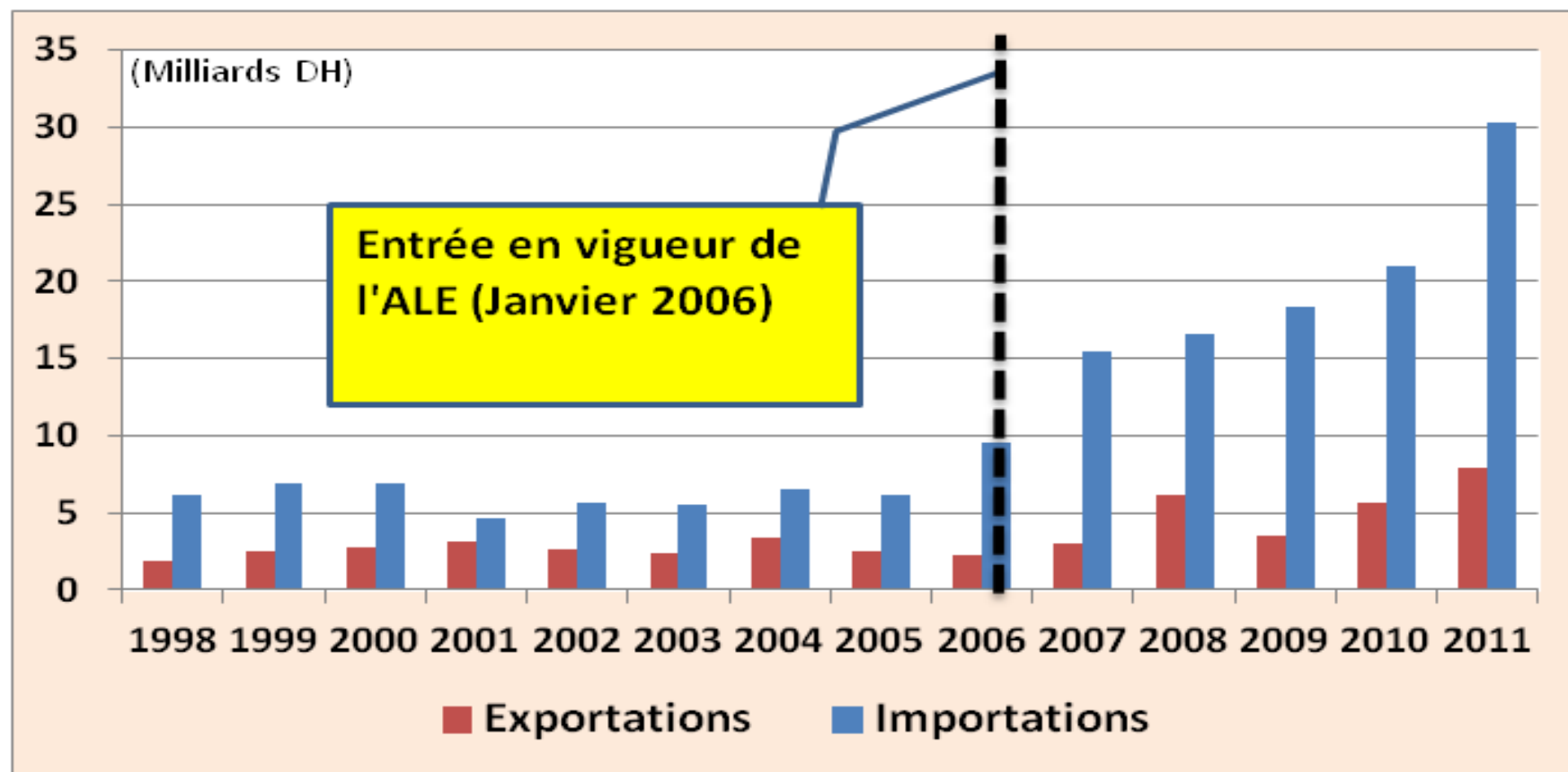


Baisse tendancielle de la part de marché du Maroc au niveau de l'UE, comparativement à celle détenue par d'autres pays concurrents de la région



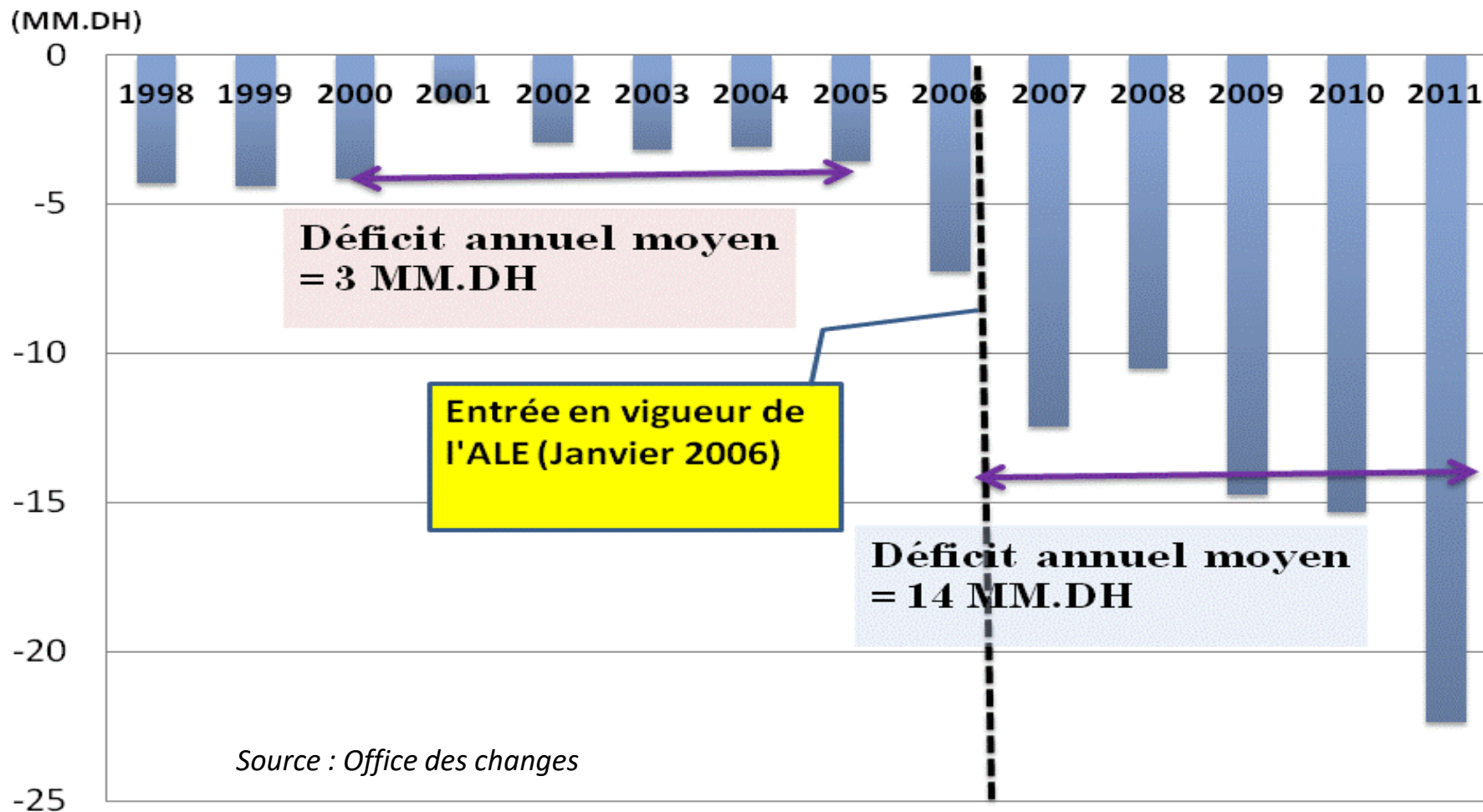
Source des données: Chelem, CEPII

Forte progression des importations de biens en provenance des Etats Unis depuis l'entrée en vigueur du FTA en 2006

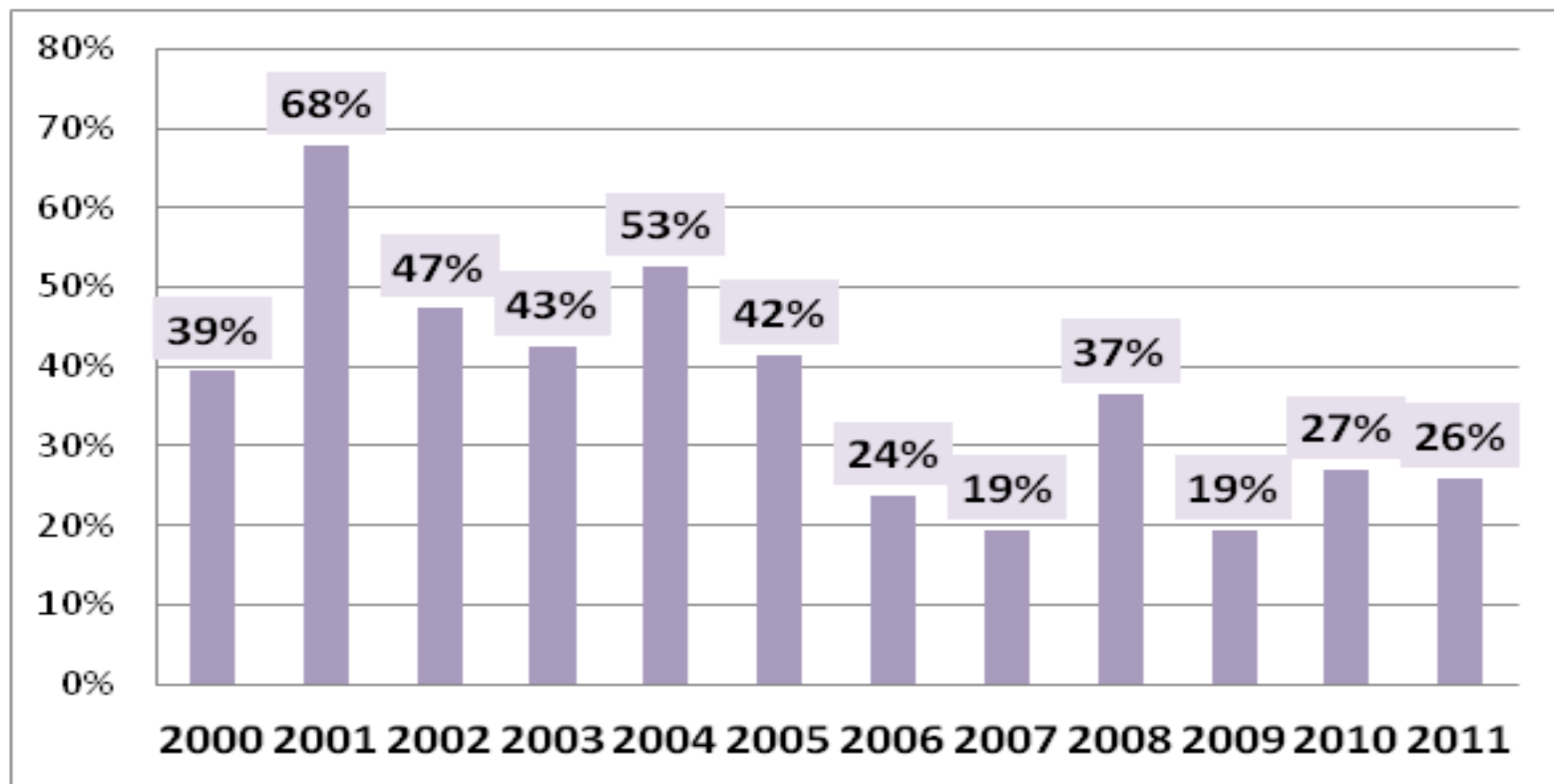


Source : Office des changes

Hausse du déficit commercial depuis l'entrée en vigueur de l'ALE Maroc – Etats-Unis en 2006

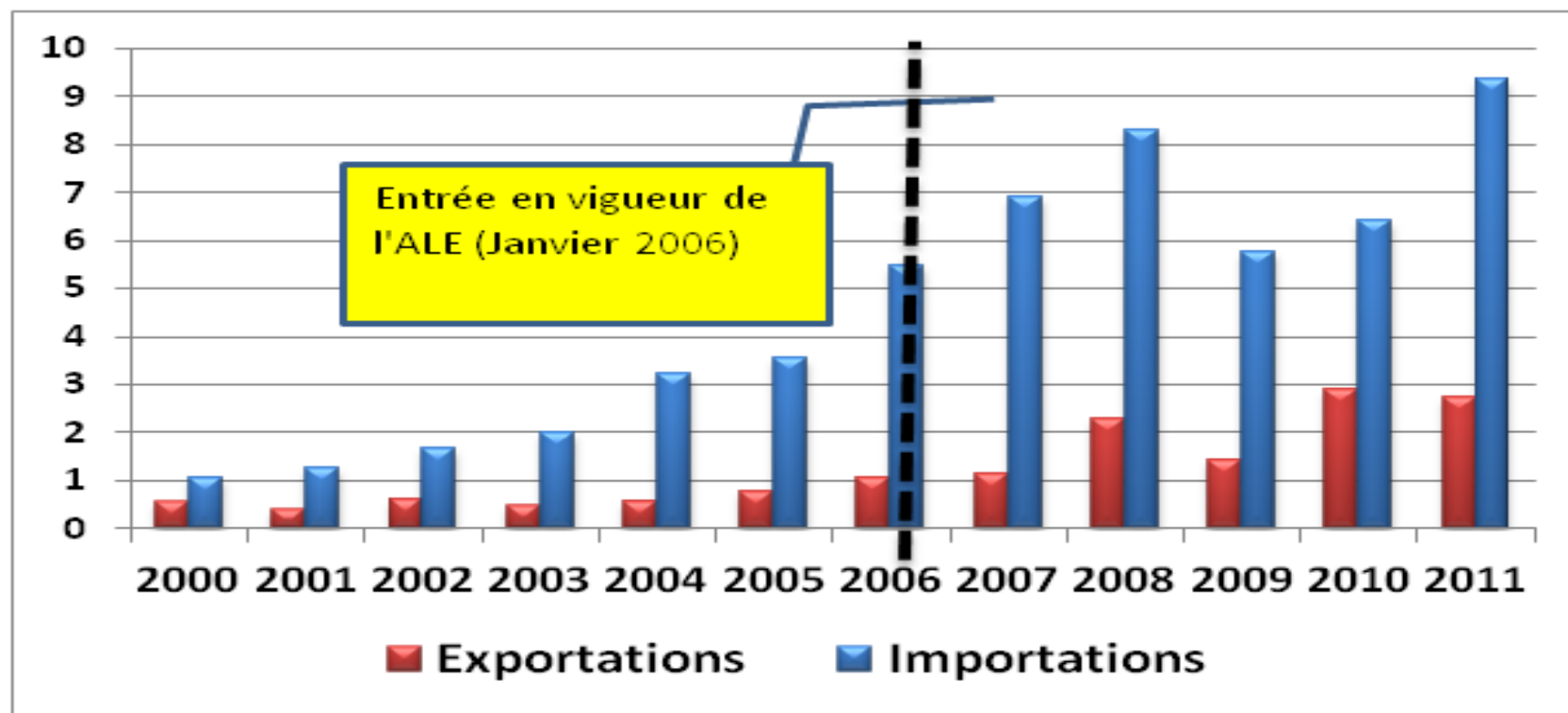


Niveau encore faible du taux de couverture des importations de biens en provenance des Etats-Unis



Source : Office des changes

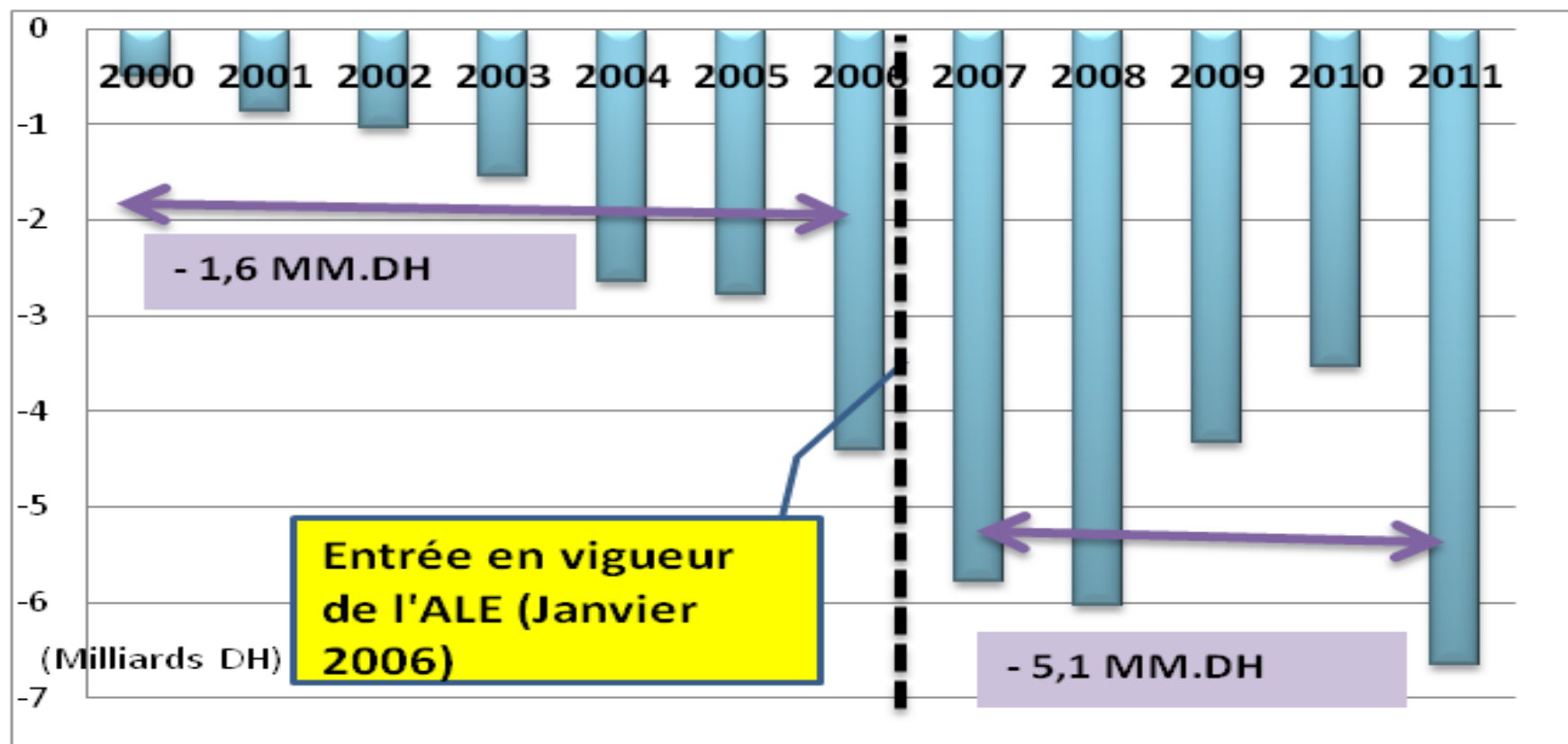
Forte dynamique des échanges du Maroc avec la Turquie, notamment du côté des importations



Source : Office des changes

Un rythme de croissance plus soutenu des importations en provenance de la Turquie comparé à celui des exportations du Maroc à destination de ce pays et ce, depuis l'entrée en vigueur de l'accord.

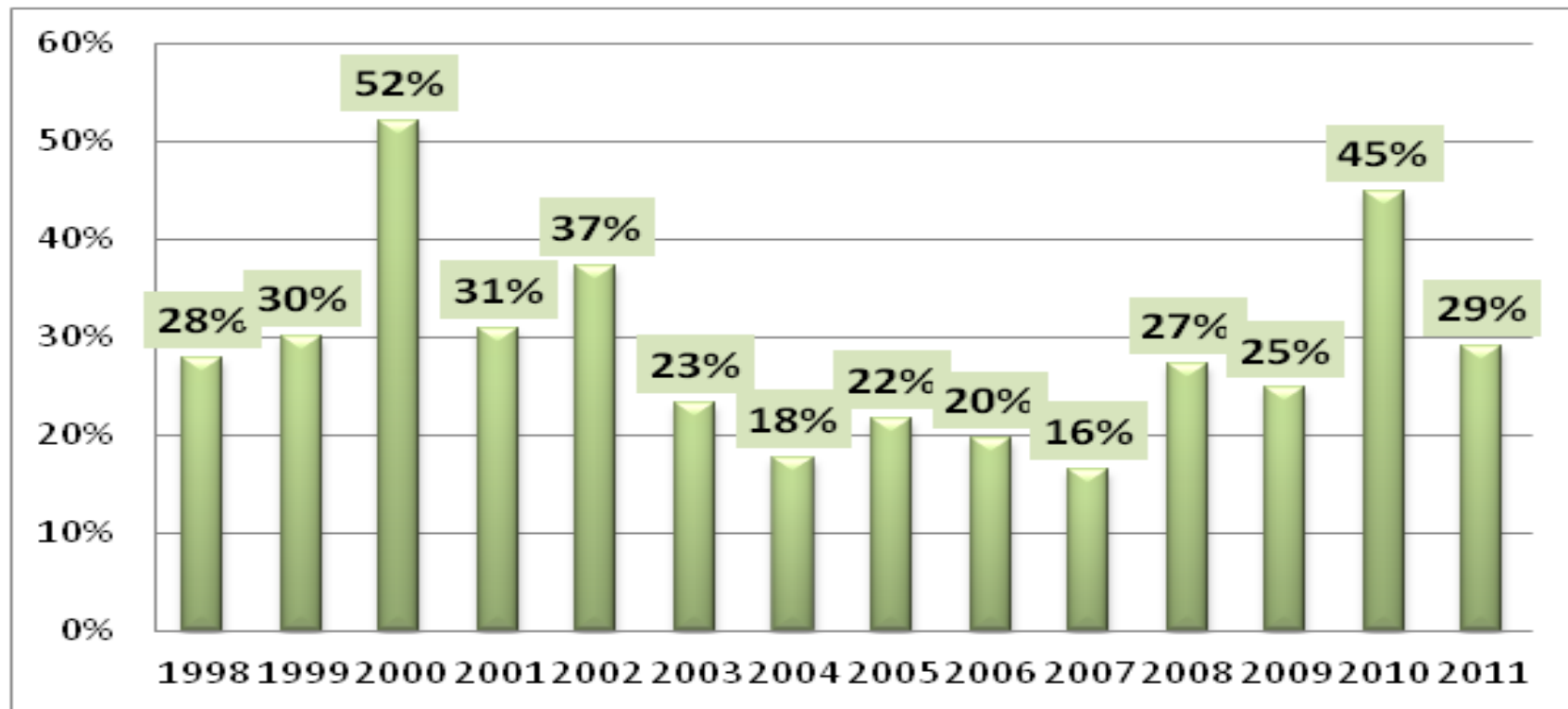
Evolution du déficit commercial au niveau du commerce bilatéral Maroc-Turquie



Source : Office des changes

Aggravation du déficit commercial, atteignant un record en 2011 avec 6,6 milliard de dirhams.

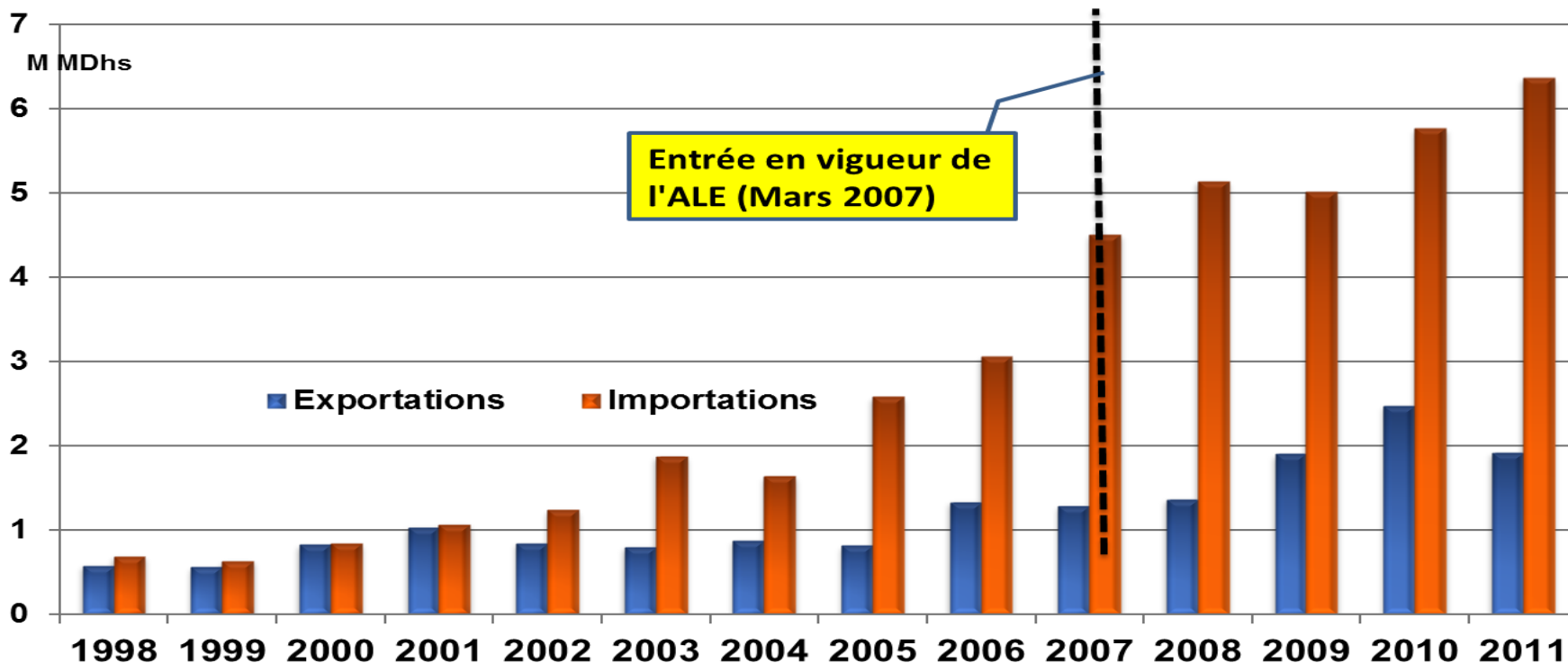
Taux de couverture des importations de biens en provenance de la Turquie



Source : Office des changes

Un taux de couverture en amélioration, mais demeure globalement faible.

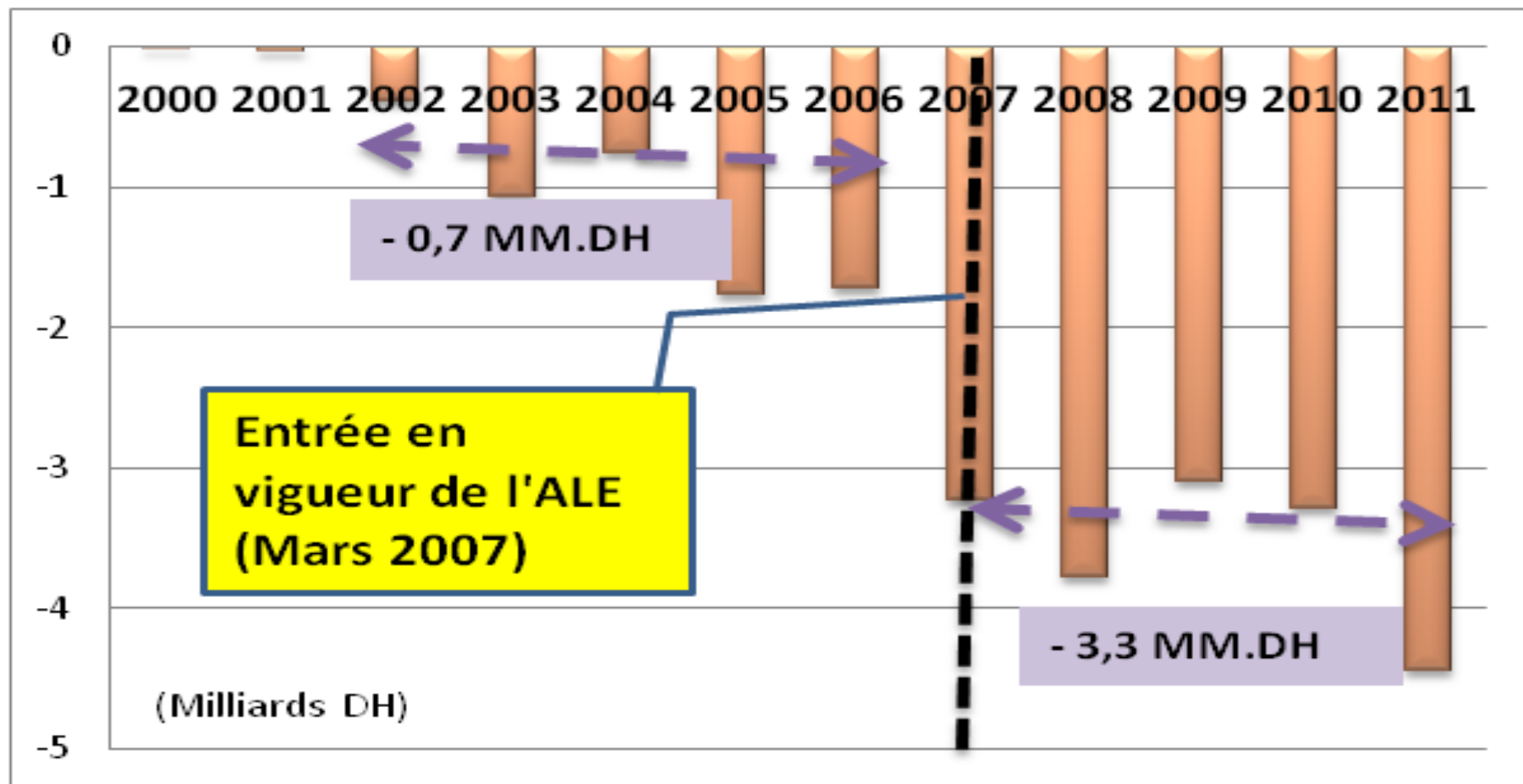
Evolution des échanges commerciaux Maroc-pays de l'accord d'Agadir



Source : Office des changes

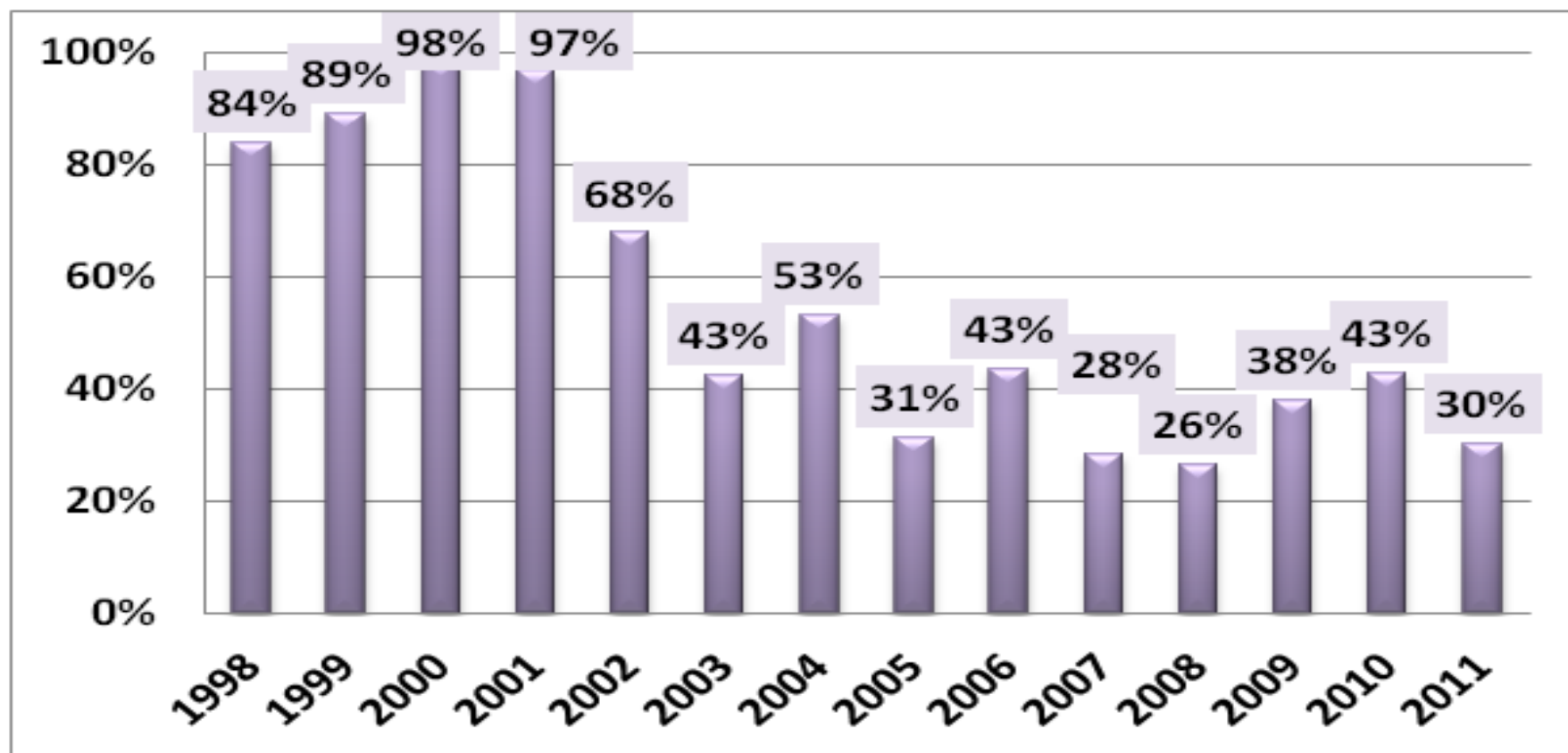
Un rythme de croissance plus soutenu des importations comparé à celui des exportations du Maroc vers les pays de l'accord d'Agadir, ayant le même niveau de développement et ce, depuis l'entrée en vigueur de l'accord.

Evolution du déficit commercial Maroc-pays de l'accord d'Agadir



Source : Office des changes

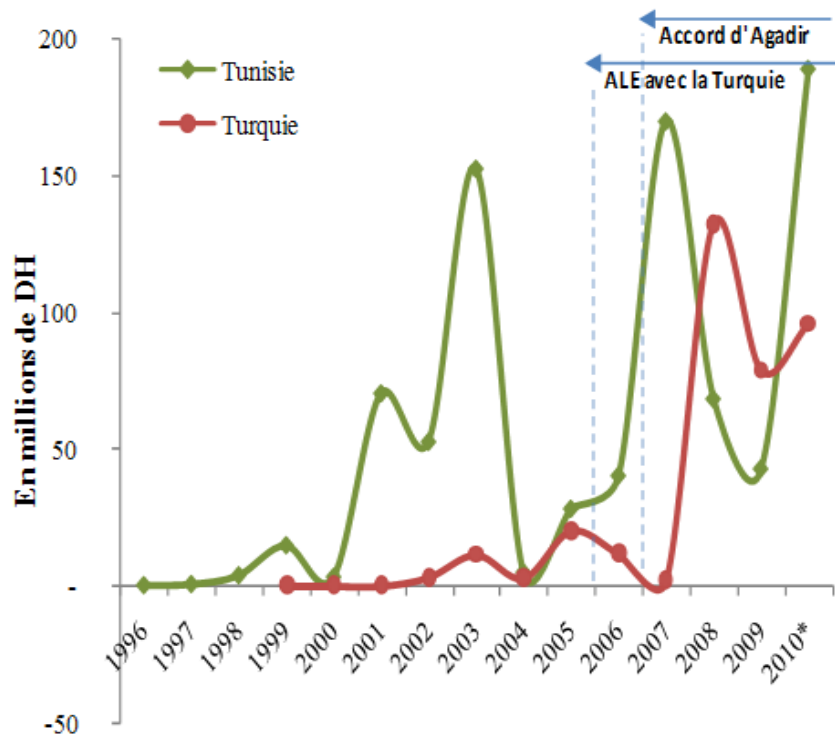
Taux de couverture des importations de biens en provenance des pays de l'accord d'Agadir



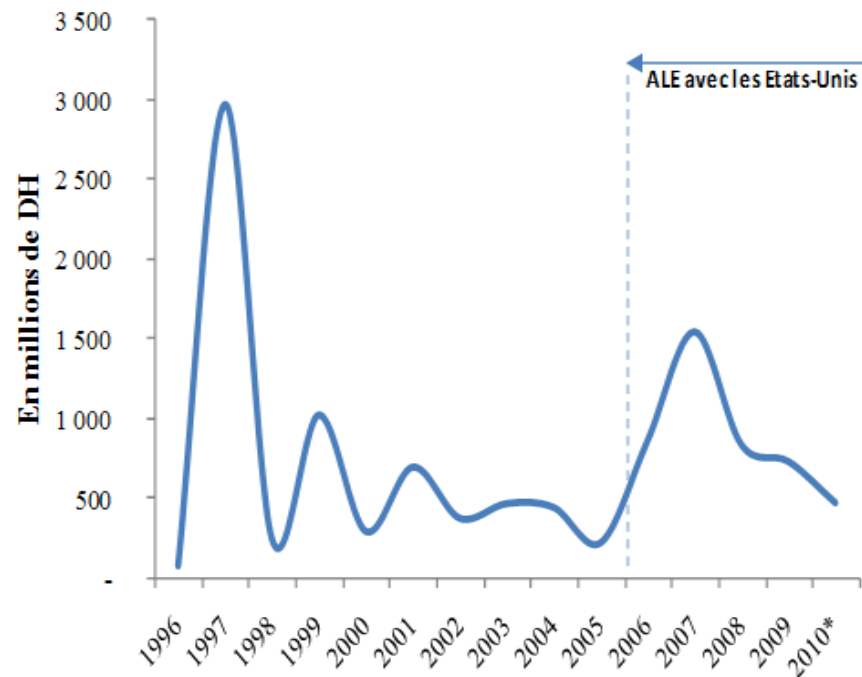
Source : Office des changes

Flux d'IDE en provenance des pays partenaires

Evolution des entrées au Maroc des IDE
provenant des pays signataires de l'accord d'Agadir



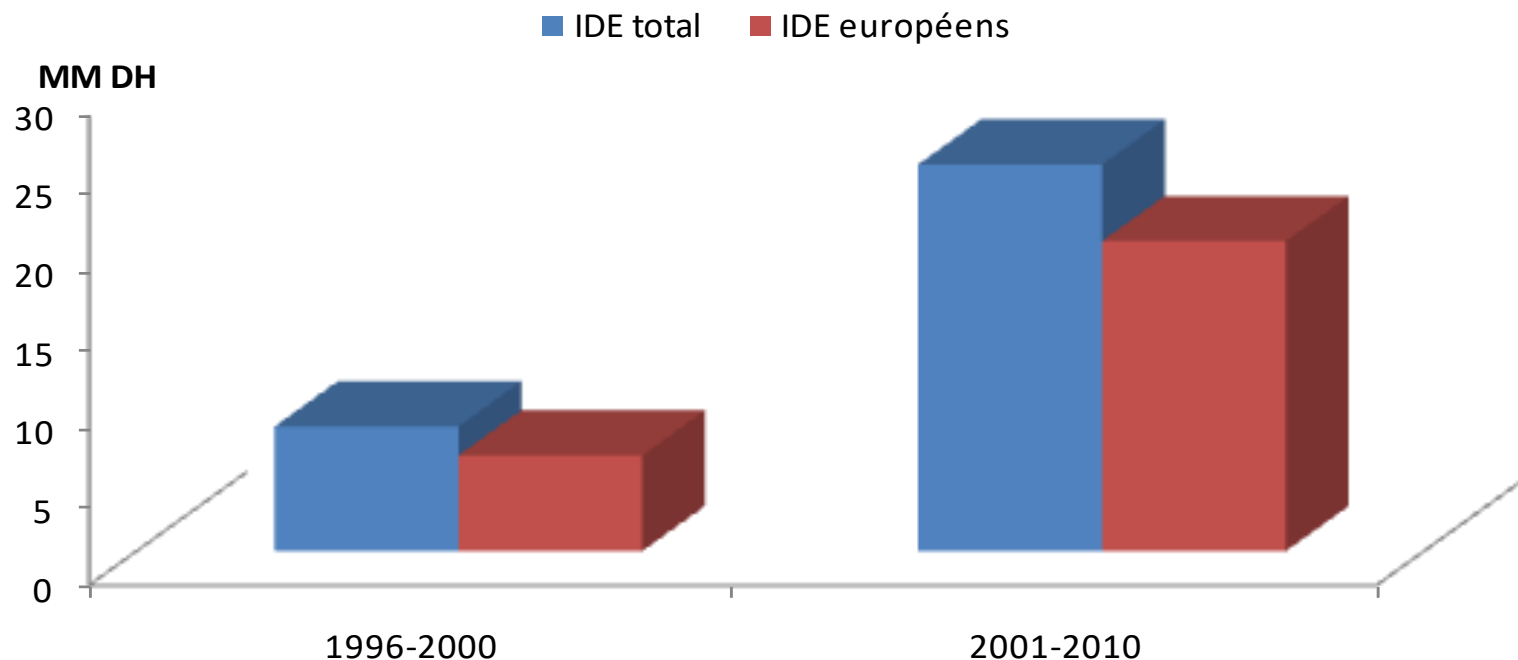
Evolution des entrées au Maroc des IDE
provenant des Etats-Unis



Source : Office des changes

Des flux d'IDE fluctuants et se situant à un niveau faible par rapport aux tendances observées avant l'entrée en vigueur de l'accord de libre échange, notamment pour le cas du FTA Maroc-Etats-Unis.

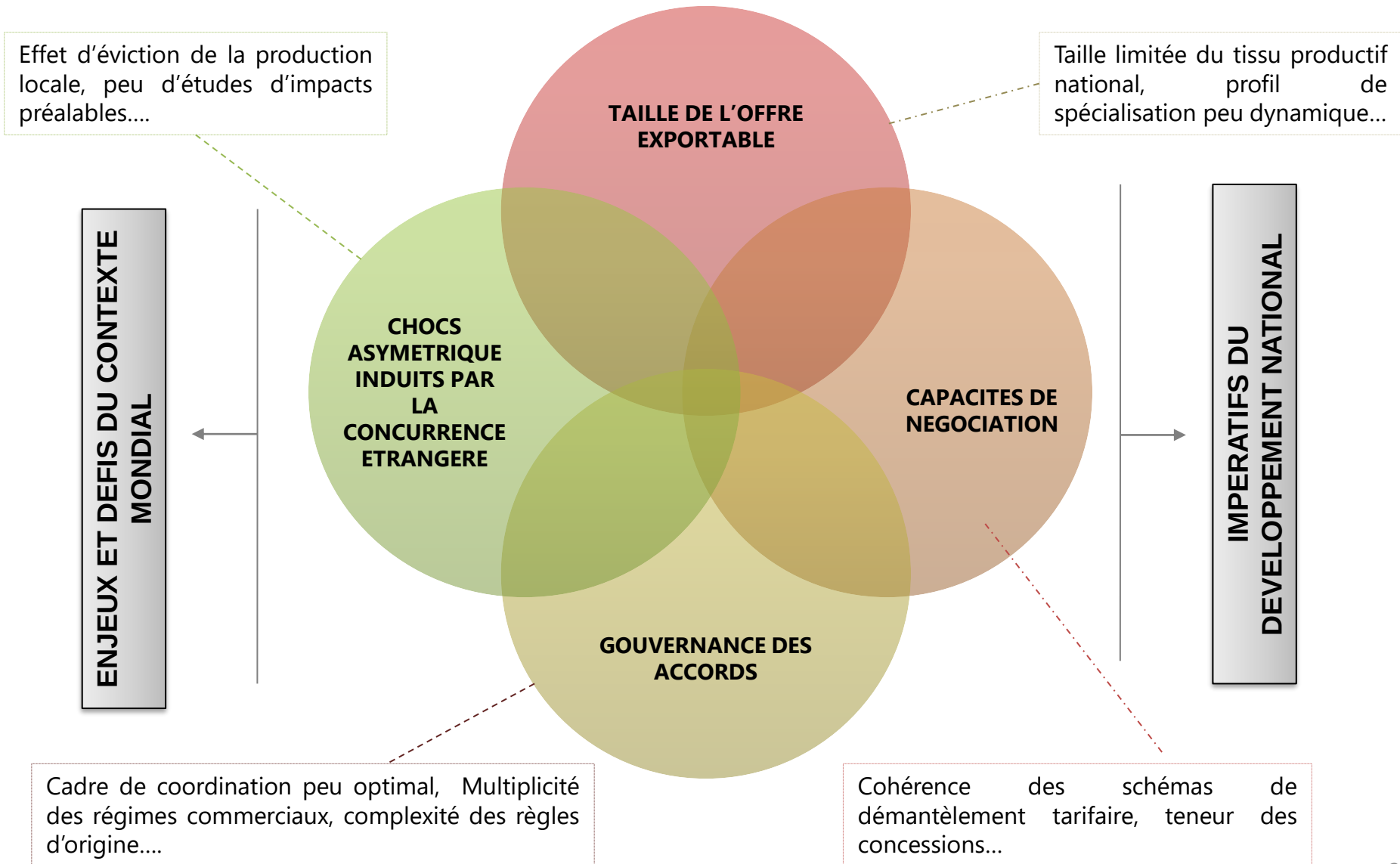
Flux d'IDE en provenance des pays partenaires



Source : Office des Changes

Prépondérance des flux d'IDE en provenances des pays européens, dont la part dans le total des IDE reçus par le Maroc a progressé après l'entrée en vigueur de l'accord d'association, passant d'un taux moyen de 76% au cours de la période 1996-1999 à 80% sur la période 2000-2010,

PRINCIPAUX FACTEURS LIMITANT LE POTENTIAL DES ALE CONCLUS PAR LE MAROC



- ❖ Le Maroc a opté, dès le départ, pour des accords de libre échange avec des pays développés:
 - Entrée dans des rapports commerciaux asymétriques avec des partenaires fortement compétitifs.
 - Prééminence, parfois, des considérations politiques sur les impératifs de rationalité économique.
- ❖ Les accords de libre échange du Maroc ont été souvent conclus sans recours préalable à des études d'impacts pour déterminer le niveau des concessions aussi bien tarifaires que non tarifaires à accepter et tenir compte de la capacité concurrentielle des différents secteurs d'activité.
- ❖ Un processus de mise à niveau du tissu économique national n'ayant été envisagé qu'a posteriori et n'a concerné qu'une partie des PME qui constituent, pourtant, la part prépondérante du tissu productif national.
- ❖ Mise en œuvre tardive des stratégies sectorielles (processus de refonte du profil de spécialisation de l'économie marocaine parallèlement à l'accélération du rythme de démantèlement tarifaire).

INSUFFISANCES EN MATIERE DE GOUVERNANCE DES ACCORDS DE LIBRE ECHANGE (1/3)

- ❖ L'absence d'un cadre de coordination disposant de compétences élargies pour gérer le processus de libre échange dans son intégralité, depuis la négociation jusqu'au suivi et l'évaluation des résultats des accords, génère, parfois, des conflits de compétences entre certains départements :
- Cas de la libéralisation du secteur des services et de droit d'établissement, un conflit de compétence a entravé le bon déroulement des négociations avec la partie européenne qui souhaitait avoir un seul chef de file. Elle s'est retrouvée en fin de compte avec, d'une part, le Ministère du Commerce Extérieur qui coordonnait la position du Maroc pour les services non financiers et avec, d'autre part, le Ministère de l'Economie et des Finances pour les services financiers.
- Même constat pour l'accord sur les produits agricoles où le Ministère de l'Agriculture a mené les négociations sans une véritable implication du Ministère du Commerce Extérieur.

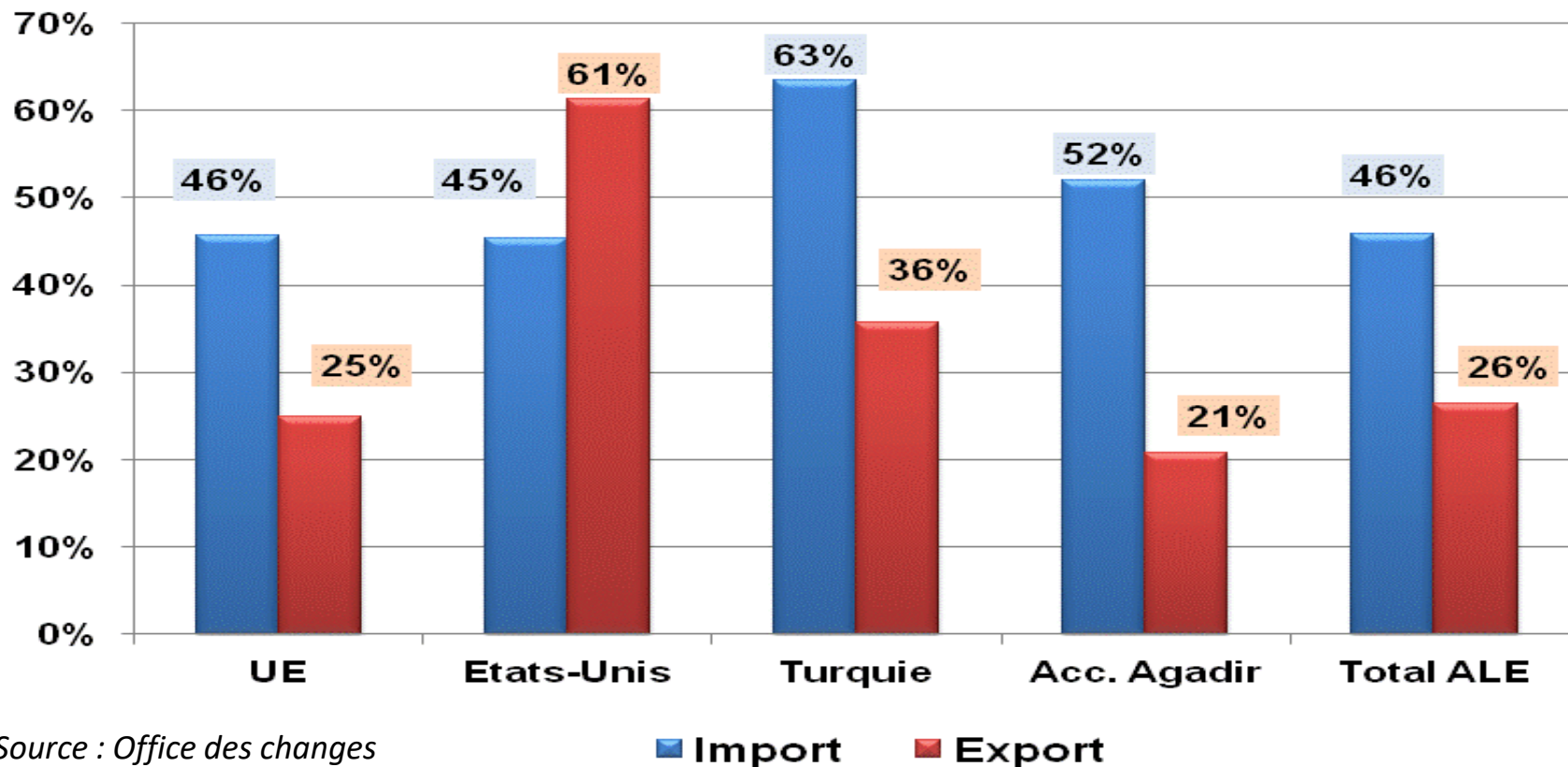
INSUFFISANCES EN MATIERE DE GOUVERNANCE DES ACCORDS DE LIBRE ECHANGE (2/3)

- ❖ Le Département du commerce extérieur, qui est censé jouer un rôle central dans les négociations des ALE, pâtit d'un certain nombre d'handicaps qui limitent la portée et l'efficacité de son action :
 - Une instabilité institutionnelle fréquente de ce département et la versatilité de son statut.
 - Une dotation insuffisante de ce département en termes de compétences spécialisées dans les questions de commerce international. Un pays comme l'Egypte dispose d'une centaine de cadres spécialisés et dédiés au dossier de la défense commerciale. La Turquie en a 200 et les Etats-Unis 500. En comparaison, le Maroc ne dispose que d'une dizaine de personnes spécialisées en la matière (entre Département du commerce extérieur et Administration des Douanes).
- ❖ Les différentes commissions nationales opérant dans le domaine du commerce extérieur sont des enceintes où la concertation et la coordination ne se font pas en permanence, faute de délimitation de prérogatives.

INSUFFISANCES EN MATIERE DE GOUVERNANCE DES ACCORDS DE LIBRE ECHANGE (3/3)

- ❖ Complexité et hétérogénéité des règles d'origine spécifiques aux différents accords, rendant leur gestion complexe et coûteuse. Ainsi, le Maroc se trouve confronté à une multitude de régimes juridiques qui n'ont pas forcément une logique commune.
- ❖ Le potentiel du commerce préférentiel qu'offrent les accords conclus par le Maroc n'est pas entièrement mobilisé, comme en témoigne le faible taux d'utilisation des préférences, notamment avec notre principal partenaire commercial à savoir l'Union Européenne, qui est de 25% pour les exportations marocaines vers ce marché.

Un faible taux d'usage des régimes préférentiels à l'exportation

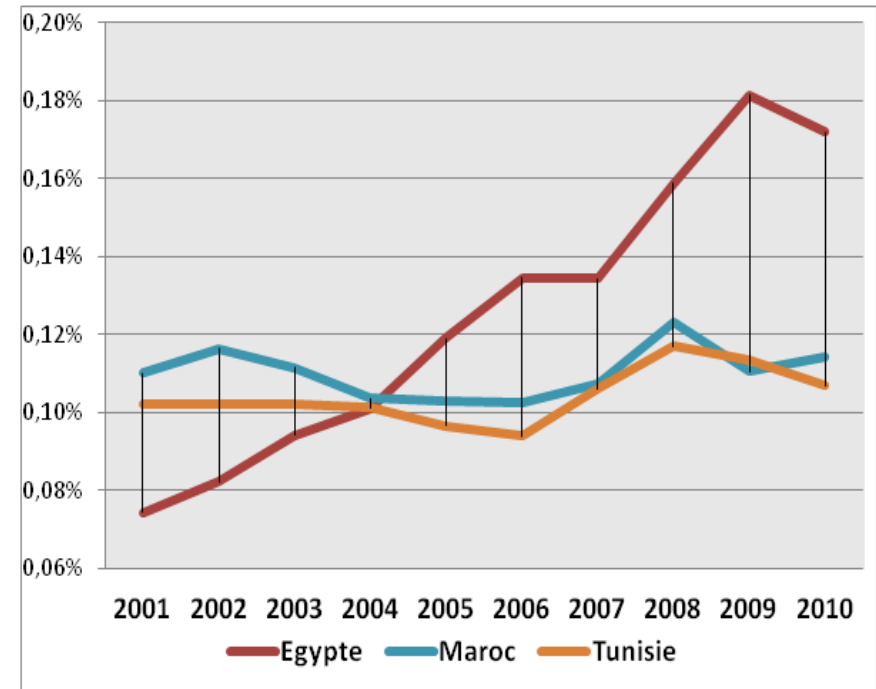
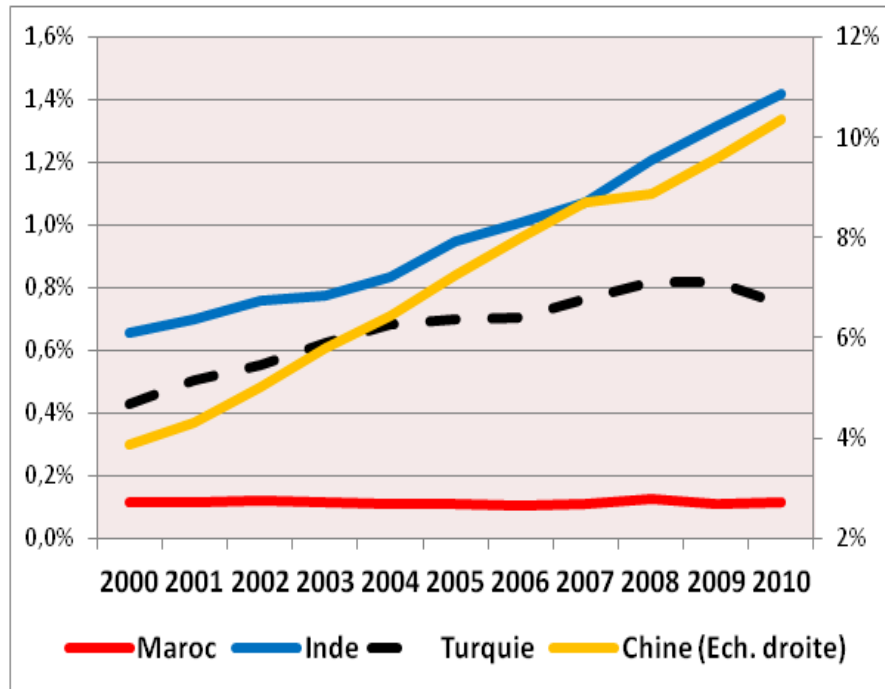


- Seulement ¼ de l'export du Maroc vers l'UE entre dans le cadre de l'ALE avec cette région. Cette part est de 61% avec les Etats-Unis, 36% avec la Turquie et 21% avec les pays de l'accord d'Agadir.
- En revanche, 46% des importations du Maroc de l'UE entrent dans le cadre de l'ALE avec cette région. Cette part est de 45% avec les Etats-Unis, 63% avec la Turquie et 52% avec les pays de l'accord d'Agadir.

Faiblesses liées à la compétitivité du système productif national

- ❖ Insuffisances constatées au niveau des capacités du système productif national à répondre à la demande émanant des partenaires et prévalence des obstacles non tarifaires qui limitent l'accessibilité de l'offre exportable marocaine à ces marchés ;
- ❖ Faible niveau de diversification des marchés d'exportation, avec une polarisation sur les marchés de l'Union Européenne (doublée d'une polarisation sur la France et l'Espagne) ;
- ❖ Concentration des ventes à l'étranger sur quelques produits : diversification productive de l'économie marocaine est nettement inférieure à la moyenne des pays émergents. Ainsi, le Maroc exporte 42 produits par million d'habitants, alors que la Turquie en exporte 55, la Tunisie 130 et la Malaisie 160.
- ❖ Faible niveau technologique de la majorité des produits destinés à l'export;
- ❖ Vulnérabilité des exportations à la volatilité des principales devises de facturation;

Une baisse de la part de marché mondiale reflétant le déficit de compétitivité des exportations marocaines



Source : Office des changes

Les parts de marché détenues par le Maroc, qui constituent un indicateur privilégié de la compétitivité, sont restées faibles durant la décennie 2000, avec une moyenne de 0,11%. Ce chiffre est, de surcroît, en retrait par rapport à celui de la décennie 1990 qui s'est établi en moyenne à 0,13%.

3. QUELQUES PISTES DE REFLEXION POUR MAXIMISER LES RETOMBEEES DE LA POLITIQUE D'OUVERTURE ENGAGEE PAR LE ROYAUME

❖ **Au niveau de l'optimisation des accords de libre échange en vigueur :**

- Favoriser une **articulation judicieuse entre la politique commerciale et les différentes stratégies sectorielles** mises en œuvre par le Maroc en vue de :
 - garantir un séquençage adéquat des politiques publiques destinées à rehausser le profil de spécialisation de l'économie marocaine
 - renforcer la résilience du pays aux chocs concurrentiels induits par les accords de libre-échange, à travers l'amélioration de la qualité et du contenu technologique de son offre productive
 - accélérer la diversification sectorielle et géographique des exportation pour s'adapter à l'évolution de la demande extérieure adressée par les partenaires.

- **Assurer une meilleure régulation des importations** pour atténuer leur effet déstabilisateur sur la balance commerciale :
 - renforcer l'arsenal juridique et réglementaire, relatif au contrôle de qualité et de conformité.
 - lutter, vigoureusement, contre les pratiques frauduleuses qui nuisent fortement à la production locale. La mise en application rapide de la loi sur la défense commerciale serait, à cet égard, une réponse appropriée.
 - développer le système national de normalisation en vue de réduire significativement les importations de produits ne répondant pas aux normes de qualité et d'encourager, par ricochet, la consommation des produits fabriqués localement. Dans le cadre du développement de ce système de normalisation, un rôle accru devrait être dévolu aux opérateurs privés à l'instar de ce qui est en vigueur à l'échelle internationale,
- **Remédier, au niveau des exportations, à la faiblesse du taux d'utilisation des préférences :**
 - mener, des campagnes de vulgarisation et de sensibilisation sur les droits préférentiels et les règles d'origine applicables aux accords de libre échange auprès des opérateurs économiques et des associations professionnelles.
 - Œuvrer activement pour une mobilisation collective de toutes les composantes du système national de promotion économique à l'étranger pour mutualiser les efforts et développer les synergies autour d'objectifs partagés (exemple des pays émergents performants comme le Brésil ou la Turquie).

- **Accélérer le processus des réformes destinées à améliorer davantage le climat général des affaires** : L'amélioration la qualité de l'environnement des affaires est indispensable pour entretenir la dynamique de l'investissement privé domestique et pour améliorer l'attractivité du Maroc pour les investissements étrangers, aussi bien en provenance des pays signataires d'ALE que d'autres pays qui pourraient profiter de ces accords pour faire du Maroc une plateforme d'exportation servant les principaux marchés mondiaux.
- Des actions prioritaires devraient porter sur les axes suivants :
 - Modernisation de la justice
 - Renforcement de la lutte contre la corruption
 - Accessibilité améliorée aux financements notamment en faveur de la PME
 - Amélioration de la flexibilité du marché de travail
 - Simplification des procédures administratives

❖ **Au niveau des orientations futures en matière de pilotage de la politique commerciale extérieure :**

- **Rationaliser le processus de conclusion des accords de libre échange :**

- Doter le Maroc d'une vision globale et intégrée en matière de pilotage de sa stratégie d'ouverture commerciale qui tient compte des impératifs de développement du pays, de ses engagements dans le cadre du système commercial multilatéral (OMC) et des évolutions géoéconomiques mondiales qui se profilent à l'horizon.
- Sur le plan institutionnel, le déploiement de cette vision nécessiterait la mise en place d'un cadre de coordination approprié, permettant de définir les objectifs stratégiques du pays dans ses relations économiques extérieures. Ce cadre pourrait, également, assurer la fonction de suivi et d'évaluation des accords conclus par le pays et suggérer éventuellement les mesures correctrices nécessaires pour faire face aux déséquilibres préjudiciables de la balance commerciale marocaine.
- recourir à une approche inclusive au niveau des négociations, associant tous les acteurs, pour préparer la position nationale et aboutir à une vision concertée. La mise en place d'une équipe de négociation stable des accords commerciaux, présidée par un négociateur en chef permanent, serait opportune pour capitaliser les expériences acquises en la matière.

- **Accorder, en termes de choix des partenaires, la priorité à des régions avec lesquelles le Maroc dispose d'un avantage concurrentiel.** L'avantage d'une telle option réside, principalement, dans ses effets concurrentiels réduits sur les structures productives locales et dans les opportunités d'investissements qu'elle pourrait donner lieu :
 - l'Afrique au regard du potentiel énorme dont recèle ce continent et de l'expérience positive déjà acquise des opérateurs marocains, notamment en Afrique de l'Ouest.
 - les espaces économiques complémentaires, à l'instar des pays du Conseil de Coopération du Golfe, en prenant en considération les perspectives offertes dans le cadre du partenariat stratégique liant le Maroc au CCG.
 - les acteurs émergents à fort potentiel de croissance, considérés notamment sous l'angle de l'élargissement du spectre de coopération à des espaces géographiques d'intérêt commun.

- **Renforcer les capacités de veille et d'anticipation en matière de politique commerciale extérieure** : L'optimisation des retombées des accords de libre échange conclus par le Maroc rendrait impératif le développement d'un système de veille juridique et économique performant, qui servirait d'appui aux capacités marocaines en matière de conduite de la politique commerciale extérieure du pays.
- **Accélérer la mise à niveau du cadre institutionnel et réglementaire du commerce extérieur** : La multiplicité des accords conclus par le Maroc rendrait nécessaire d'adapter la loi relative au commerce extérieur aux implications de ces accords. De même, pour lutter contre la lourdeur administrative et la complexité des opérations commerciales à l'international, il s'avère nécessaire d'accélérer le processus de facilitation des échanges et de simplification des procédures tant à l'export qu'à l'import en activant la mise en place du « guichet unique » des formalités du commerce extérieur.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

www.ires.ma